

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 39 (1910)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Échos de la presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

Un des meilleurs moyens que puisse employer le maître pour obtenir de ses élèves une exactitude absolue, c'est, — nous dit M. E. Saindenis, inspecteur primaire, dans un article publié par le *Journal des instituteurs*, — de leur en donner l'exemple.

Que la classe du matin, comme celle du soir, commence toujours à l'heure réglementaire, et que le maître ne se laisse, sous aucun prétexte, distraire de l'accomplissement de son devoir. Cela est très important au point de vue de l'action à exercer sur les enfants et sur les familles. En classe, chaque exercice doit se faire à l'heure exacte; si on se permet de modifier, selon les circonstances, l'ordre qui a été établi une fois pour toutes, on tombe dans l'arbitraire, et l'application des programmes se fait un peu au hasard. Pour les élèves comme pour les maîtres, l'exactitude est une habitude, que l'on acquiert facilement quand on veut bien faire quelques efforts. Si certaines personnes laissent plus ou moins à désirer sous ce rapport, cela tient à leur tempérament, à leur mentalité spéciale, qui leur fait remettre à *tout à l'heure* ce qu'ils pourraient faire *tout de suite*. Il suffit d'un peu d'énergie pour réagir contre cette tendance naturelle, qui peut se maintenir également, en dehors de la classe, dans les rapports des instituteurs avec les autorités scolaires ou administratives.

Si nous insistons sur l'exactitude, c'est que nous la considérons comme une qualité très précieuse au point de vue des relations sociales. Un de nos amis, un de nos correspondants nous donne un rendez-vous, que nous acceptons pour une heure déterminée; il n'y vient qu'avec un retard d'une heure ou deux. Que penserons-nous de lui, et quelle sera notre disposition d'esprit pour le recevoir? Comment jugerons-nous également les fournisseurs qui négligent de tenir la promesse qu'ils nous ont faite de nous envoyer des marchandises à une date indiquée?

Tous les élèves de nos écoles deviendront des agriculteurs, des artisans, des commerçants, des fonctionnaires, etc. Quelle que soit leur situation sociale, ils ne réussiront dans la vie que s'ils sont ponctuels. Il est, par conséquent, nécessaire que l'école primaire fasse contracter aux enfants qu'elle reçoit l'habitude de faire toute chose en temps voulu; avec de la bonne volonté et une énergie suffisante, on y arrive facilement. »

\*  
\* 3

*Ecosse.* — La loi d'éducation écossaise, votée à la fin de 1908, prescrit aux autorités locales d'organiser des cours d'adultes appropriés aux besoins du pays et comprenant, en outre, l'enseignement ménager, l'hygiène, la langue et la littérature anglaises, les exercices physiques; elle leur permet d'en rendre la fréquentation obligatoire. Jusqu'ici, les écoliers anglais et écossais quittaient les classes primaires à 14 ans et ne fréquentaient, la plupart du temps, aucun cours complémentaire.

\*  
\*\*

*Traitements des instituteurs en Allemagne.* — Voici, à titre de renseignement, les traitements que reçoivent les instituteurs dans les divers Etats allemands :

| Etats                               | Traitement initial | Traitement max. | Atteint après :     |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|
|                                     | Marks              | Marks           | Années d'enseignem. |
| Prusse . . . . .                    | 1120               | 3300            | 30                  |
| Bavière . . . . .                   | 820                | 2800            | 33                  |
| Saxe . . . . .                      | 900                | 3000            | 24                  |
| Bade . . . . .                      | 1000               | 2800            | 22                  |
| Hesse . . . . .                     | 900                | 3000            | 30                  |
| Weimar . . . . .                    | 1000               | 2750            | 29                  |
| Oldenburg . . . . .                 | 900                | 2400            | 33                  |
| Brunschwig . . . . .                | 800                | 2700            | 33                  |
| Meiningen . . . . .                 | 1100               | 2600            | 29                  |
| Altenburg . . . . .                 | 1300               | 2600            | 29                  |
| Meklemburg-Strelitz . . . . .       | 900                | 2200            | 26                  |
| Meklemburg-Schwerin . . . . .       | 1000               | 1600            | 24                  |
| Gotha . . . . .                     | 1000               | 2900            | 29                  |
| Anhalt . . . . .                    | 900                | 3500            | 29                  |
| Reuss, branche aînée . . . . .      | 1000               | 2300            | 25                  |
| Reuss, branche cadette . . . . .    | 1200               | 2800            | 29                  |
| Schwarzburg-Sondershausen . . . . . | 1100               | 2550            | 29                  |
| Schwarzburg-Rudolstadt . . . . .    | 1000               | 2400            | 28                  |
| Waldek . . . . .                    | 900                | 2460            | 30                  |
| Schaumburg-Lippe . . . . .          | 900                | 2400            | 26                  |
| Lippe-Detmold . . . . .             | 900                | 2400            | 26                  |
| Hambourg . . . . .                  | 1600               | 4600            | 24                  |
| Brême . . . . .                     | 1200               | 4100            | 21                  |
| Lübeck . . . . .                    | 1100               | 3500            | 27                  |
| Alsace-Lorraine . . . . .           | 900                | 2400            | 31                  |

\*  
\*\*

Il n'y a pas de paresseux : telle est la déclaration que formule M. le docteur Pauchet, d'Amiens, dans l'*Educateur moderne* :

« La paresse, nous dit-il, est toujours d'origine physique et c'est à guérir, non à punir, qu'il faut s'appliquer. Le prétendu paresseux, c'est un myope, un sourd, ou un élève qui respire mal... L'un a la gorge remplie d'adénoïdes qu'il faut gratter ; l'autre respire la bouche ouverte et oxygène mal son sang ; tel est fils de goutteux, d'obèse, de migraineux ou de neurasthénique. Il est né paresseux par suite du ralentissement de ses fonctions vitales. Son tonus musculaire est faible. Les battements du cœur sont mous ; les réflexes sont lents. L'examen des urines montre qu'elles sont toxiques et chargées d'acide urique. Le tube digestif est le siège de fermentations intestinales qui alourdissent l'intelligence et paralysent l'activité cérébrale. Quelle bêtise de punir cet enfant ! »

La conclusion est donc la suivante : Puisque tous les paresseux sont des malades, ils ne sont pas responsables de leur paresse. Ils relèvent de la thérapeutique et non de la discipline scolaire. Mais, car il y a un mais, est-ce que l'hypothèse qui considère comme malades ceux qui ne veulent pas et même ceux qui ne peuvent pas travailler n'est pas trop absolue ? Il a oublié, ce brave docteur Pauchet, que les causes de la paresse peuvent être d'origine psychologique et non pas seulement d'ordre physique. Est-il bien sûr qu'il n'y ait pas des paresseux bien portants ? Voici ce qu'écrivait sur ce sujet *M. Balz*, dans un article publié par le *Manuel général* dont nous détachons le passage suivant :

« Bien des enfants me passent chaque année par les mains, me disait, l'autre jour, un professeur à qui je parlais de la théorie du docteur Pauchet, et je puis vous assurer que j'ai eu maintes fois à la tête de ma classe des enfants qui étaient myopes ou durs d'oreilles, d'autres qui avaient la poitrine faible ou l'estomac délicat, tandis qu'à côté d'eux se prélassaient des gaillards très bien plantés et qui pouvaient affronter toutes les visites médicales sans risquer le moins du monde d'être « reconnus ». Mais les médecins n'ont-ils pas une tendance à voir partout des malades et à ramener tous les phénomènes à la thérapeutique ? Est-ce que chaque fois qu'on juge un grand procès criminel, il n'y a pas de spécialistes qui cherchent à démontrer l'irresponsabilité de l'accusé, qui demandent le remplacement du juge par le médecin aliéniste et la substitution du sanatorium à la prison ? »

J. CRAUSAZ



## BIBLIOGRAPHIES

### I

PIERRE CLERGET. **Manuel d'Economie commerciale**, 1 vol., relié. — PRIX : 4 fr. 50, Armand Colin, Paris, 1910.

L'école normale, pas plus qu'aucune autre école, d'ailleurs, ne peut donner la totalité des connaissances exigées par la fonction d'instituteur. Celui-ci doit, toute sa vie, compléter ses connaissances et les adapter à son enseignement. Il doit, dans son modeste budget, prévoir une somme dont le chiffre variera selon ses ressources, pour acheter quelques livres, indispensables instruments de sa besogne pédagogique. Nous ne pouvons ici dresser le catalogue des ouvrages qu'il est bon qu'un instituteur se procure. Une telle entreprise serait des plus utiles ; elle épargnerait bien des mécomptes et des dépenses inutiles.

Nous y ferions figurer, en tout cas, des manuels d'économie domestique, industrielle et commerciale, et, sans doute, en bonne place, le *Manuel d'économie commerciale* que vient de publier Pierre Clerget (Armand Colin, prix : 4 fr. 50). Les titres de quelques chapitres mon-